

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Récommandations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19- 0037772

56992

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 00739

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOUJARADA AHMED

Date de naissance : 01.01.1942

Adresse : SALMA 2 Rue 1.177.75 ADD 1.011

Tél. : 0666.349.769

Total des frais engagés : 420.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Adil MEKOUPAR
ORL
8 Avenue 10 Mars - 3ème Etage
Sidi Othmane Casablanca
Tel. 0522 59 43 43

Date de consultation : 10/10/2020

Nom et prénom du malade : Boujada Ahmed

Age: 79

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Bouchon de ce

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

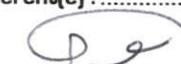
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 18/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant la Paiement des Actes
18.12.20	Actes		150.00	Dr . Adil MEKOUAR B Avenue 10 Mars - 3ème étage Sidi Othmane Casablanca Tél : 0522 88 43 43
25.12.20	Actes		150.00	Dr . Adil MEKOUAR B Avenue 10 Mars - 3ème étage Sidi Othmane Casablanca Tél : 0522 88 43 43

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

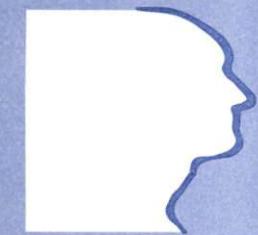
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H		Coefficient DES TRAVAUX
		25533412 21433552		
		00000000 00000000		
	D ————— G	00000000 00000000		
		35533411 11433553		
		B		
		(Création, remont, adjonction)		MONTANTS DES SOINS
		Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



د. عادل مكوار
Dr. Adil Mekouar
O.R.L.

طبيب أذن وحنجرة

Bd. 10 Mars, Place de la préfecture, 3^{eme} étage, Centre médical
(près ACIMA) SIDI OTHMAN - Casablanca Tél. : 05 22 59 43 43

Ordonnance

18/12/2020

BOUJRADA AHMED

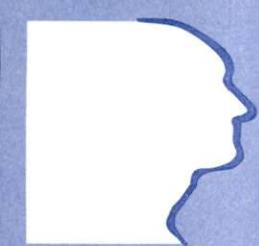
- Otipax 004 - solution auriculaire
3 gttes 3 f/j 10 j

22/12

PHARMACIE BELLOUCH
Rue 1 N°116 Salmia II Sbata
Casablanca
Tél: 05 22 38 36 84

Dr. Adil MEKOUE
O.R.L.
Bd. 10 Mars - 3^{eme} Etage
Sidi Othmane Casablanca
Tél: 0522 59 43 43

Lot. 3525
Per.: 03 2023
BIOCODEX MAROC PPV 20.20 DH



د. عادل مكوار
Dr. Adil Mekouar
O.R.L.

طبيب أذن وحنجرة

Bd. 10 Mars, Place de la préfecture, 3ème étage, Centre médical
(près ACIMA) SIDI OTHMAN - Casablanca Tél. : 05 22 59 43 43

Ordonnance

Factur

26.12.22

Dr. P.
8 Avenue
Sidi Othman

Boujnah, Adil

Aspir. 10ml bouteille en

150 ml

Dr. Adil MEKOUE
O.R.L.
8 Avenue 10 Mars 3ème étage
Sidi Othman Casablanca
Tél. 0522 59 43 43